



Rupture d'une garde alternée

Par **anim25**, le **08/06/2011** à **15:22**

Bonjour,
Je suis séparé de mon ex compagne depuis 2002 avec qui j'ai eu une fille en 2001. Nous sommes passés à 2 reprises devant le juge aux affaires familiales en 2004 et 2005 pour mettre en place une garde alternée une semaine sur 2 pour notre fille (garde contre laquelle elle était à l'origine, mais à laquelle elle s'était habituée et nos rapports étaient devenus normaux voir amicaux avec le temps).
Je suis célibataire et j'ai donc ma fille une semaine sur 2 et mon ex compagne s'est remariée en 2006 et a eu 3 autres enfants avec son mari.
Et aujourd'hui, contre toute attente, elle m'annonce qu'elle va quitter son mari et partir s'installer en Bretagne. J'ai oublié de préciser que nous vivons tous les 2 à 10 kms l'un de l'autre, moi à Besançon et elle dans les environs.
Donc elle veut que l'on parle de Laura.
Autant vous dire que je ne vais pas très bien à ce jour et me fais énormément de soucis concernant la garde de ma fille.
J'ai besoin de votre aide pour me dire ce que je peux et dois faire et quels sont mes droits et recours si elle décide de vouloir emmener notre fille âgée de 10 ans aujourd'hui avec elle en Bretagne ?
Pouvez-vous me répondre ?
Merci d'avance de votre aide.

Par **celia58**, le **08/06/2011** à **15:42**

Il faut repasser devant le Jaf pour décider qui aura la résidence exclusive de l'enfant, l'autre parent aura un droit de visite et hébergement sur toutes les vacances scolaires (sauf Noël et été à partager).
Le parent qui n'a pas la garde peut être amené à verser une pension à l'autre.
Pour les frais de transport en principe ils sont à la charge du parent qui s'éloigne (sauf cas particulier).
Si vous voulez demander la garde de votre fille dépêchez vous de saisir le Jaf.